



COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ÉCOLE DU 18 OCTOBRE 2013

Présents : Enseignants : M. OUDOT (président du conseil),
M^{me} LEO

Municipalité : M. BELLEVILLE, Maire de Sennecey
Mme ARNOULD, Maire adjoint aux affaires scolaires

Représentants des parents d'élèves:

Mmes EVE, GOSSOT, RODET

Excusés : M. BEAUX, Délégué Départemental de l'Education Nationale (DDEN)
Mme PELTRET, Représentante des Parents d'élèves

FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ECOLE:

Le conseil d'école est une réunion institutionnelle qui se tient trois fois par an. Il est présidé par le Directeur de l'école. Les autres membres de droit en sont les enseignants, un représentant de la municipalité, les représentants des parents d'élèves au nombre de un par classe au minimum (deux au maximum), l'inspecteur de la circonscription, le Délégué Départemental de l'Education Nationale (ou DDEN, qui fait le lien avec la municipalité ou l'Inspection Académique). Des représentants des personnels non enseignants de l'école peuvent y participer mais sans droit de vote.

Lors des élections, près de 60% des parents d'élèves se sont exprimés en faveur de la liste menée par Nadine Rodet.

Pour la classe de Pascal sont élues Mmes RODET Nadine et EVE Caroline.

Pour la classe d'Isabelle sont élues Mmes GOSSOT Caroline et PELTRET Adeline.

Le conseil d'école adopte le projet d'école, vote le règlement intérieur, établit le projet d'organisation de la semaine scolaire, donne son avis et fait des suggestions sur la vie et le fonctionnement de l'école, est consulté sur les activités périscolaires. Il sera consulté cette année pour le nouveau Projet d'école. Les représentants des parents d'élèves sont à l'écoute et à la disposition des parents, et rapportent au Conseil les éventuelles questions qui leur sont posées.

REGLEMENT INTERIEUR DE L'ECOLE: AMENAGEMENTS EVENTUELS ET ADOPTION:

Compte tenu du déménagement provisoire le règlement n'a pas été modifié sur le fond. Toutefois, il a été procédé à une précision quant aux poussettes. Le règlement intérieur sera entièrement revu lors du troisième Conseil d'école pour tenir compte des nouveaux locaux, de la Charte de la laïcité, etc.

BILAN DE LA RENTREE SCOLAIRE, EFFECTIFS, APC:

Ce fut une rentrée très difficile liée en grande partie aux effectifs lourds et à quelques problèmes imprévus d'adaptation des locaux à leur destination. Il faut souligner la disponibilité des agents communaux qui ont géré le déménagement et qui ont aidé à résoudre rapidement et efficacement ces soucis, ce dont les deux enseignants les remercient chaleureusement.

La classe d'Isabelle compte désormais 31 élèves (32 en janvier) et celle de Pascal 30. L'école accueille également deux enfants handicapés dont l'intégration s'est très bien passée, grâce notamment au concours de deux Assistantes de Vie Scolaire (AVS) en plus des deux Agents Territoriaux Spécialisés des Écoles Maternelles (ATSEM) qui apportent un soutien essentiel.

M. OUDOT évoque également pour mémoire les contraintes administratives de plus en plus lourdes et chronophages pour les directeurs d'écoles, surtout en début d'année scolaire.

Echanges et activités communes:

- Chaque jour, tous les élèves de moyenne section, de Pascal ou d'Isabelle, vont dans la classe d'Isabelle après leur temps de repos (période pendant laquelle les Petits sont en sieste) pour des activités graphiques.
- Un parcours d'EPS est élaboré et monté par Isabelle et Pascal le vendredi soir pour le lundi.
- La chorale de l'école reprendra ses activités dès que possible.

Les premières Activités Pédagogiques Complémentaires (APC) ont été organisées par petits groupes de 16h45 à 17h30 lors de la semaine précédant les vacances, pour des activités en lien avec le Projet d'école. Isabelle et Pascal n'ont pas été convaincus de l'intérêt de ce travail au-delà des heures normales d'école, ils ont trouvé les enfants globalement fatigués et peu disponibles.

FONCTIONNEMENT BUDGETAIRE DE L'ÉCOLE ET DE LA COOPERATIVE SCOLAIRE, BILAN 2012-2013:

L'école ne dispose pas de budget de fonctionnement. C'est la commune qui paie. Seul le personnel enseignant est rémunéré par l'éducation nationale. Les frais de fonctionnement de l'école représentent un investissement très important (mobilier, immobilier, entretien, chauffage, salaires des ATSEM et des personnels d'entretien...). La commune attribue également un budget pour les fournitures. En 2013 il représentait 41 € par élève, somme dont M. Oudot souligne qu'elle permet de bien fonctionner. La commune participe également fortement à la Coopérative de l'école ainsi qu'aux frais de bureau liés à la gestion de l'école.

Mme Léo, mandataire de l'école pour l'OCCE auquel l'école est affiliée, présente au Conseil d'école un bilan équilibré. Le plus gros des dépenses pour l'année scolaire 2012-2013 est lié à l'acquisition de matériel d'EPS et de véhicules pour la récréation.

RYTHMES SCOLAIRES 2014-2015, COMMISSION PEDT (PLAN EDUCATIF TERRITORIAL):

De nouveaux rythmes scolaires seront mis en place à l'occasion de la rentrée de septembre 2014. Les journées seront raccourcies et les enfants travailleront le mercredi matin. Afin de leur offrir un cadre adapté à leur âge, les nouveaux horaires sont actuellement à l'étude, ainsi que les différentes activités qui leur seront proposées dans le cadre périscolaire après le temps de classe. Pour ce faire, une commission PEDT (Projet éducatif territorial) a été mise en place. Elle est composée de représentants de l'école, de la mairie, des parents d'élèves, ainsi que des associations qui pourraient éventuellement être parties prenantes dans l'organigramme (en particulier l'USEP, déjà importante sur la commune).

Les familles seront informées quand les décisions auront été prises.

TRAVAUX DU BÂTIMENT SITUÉS RUE DU STADE:

Depuis juillet 2013 différentes entreprises ont pris en charge les travaux de rénovation de l'école maternelle. A ce jour, les délais sont respectés. La fin des travaux est prévue pour mai 2014. Le retour se fera donc comme prévu pour la rentrée 2014-2015.

DERNIÈRE ANNÉE DU PROJET D'ÉCOLE 2011-2014, PROJET 2014-2017:

Le projet d'école 2011-2014 se termine cette année. Son axe est la « Perception des matières et des éléments », et donc une grande partie de découverte des éléments, des matières et de leur forme, masse, couleur, des sensations qu'ils procurent, de leur usage ou de leur danger...

Le prochain projet 2014-2017 sera cette année à définir, et sera présenté au dernier Conseil d'école.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 20h.

Le président du Conseil d'école, Pascal OUDOT

La secrétaire de séance, Caroline GOSSOT